

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0 0 8 6

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le onze avril, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 03 avril 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame MONIER

qui a donné pouvoir à Madame DAGUILLANES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BARDET

Arrivée de Madame DODOTE à 20h41 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°17 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour

Point n° 11: Désignation des délégués de la commune à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes – Emerainville

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140411-DEL2014_0086-DE

portant sur la désignation des délégués de la Commune à la Commission Consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes – Emerainville (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2121-21,

VU le décret n°2000-127 du 16 février 2000 modifiant le décret n° 87-341 du 21 mai 1987 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation des délégués représentant la commune de Noisiel auprès de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville,

CONSIDERANT les candidatures suivantes issues de la liste « Noisiel Solidaire » :

Titulaire : Gérard SANCHEZ

Suppléant : Mathieu VISKOVIC

CONSIDERANT que, selon l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

CONSIDERANT que, selon l'article L.2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

CONSIDERANT que le conseil municipal de Noisiel décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour le vote de cette délibération et qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de cette commission, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ

PROCEDE au vote à main levée à la désignation des délégués de la commune de Noisiel à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville ;

DESIGNE les délégués de la commune de Noisiel à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville ainsi qu'il suit :

- **Titulaire** : Monsieur Gérard SANCHEZ
- **Suppléant** : Monsieur Mathieu VISKOVIC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire


Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 16 AVR. 2014
Publié le 16 AVR. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2014

Application agréée E-legalite.com